



GUIDE IGF À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS: AMÉLIORER LES CADRES JURIDIQUES POUR L'ÉVALUATION ET LA GESTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Résumé exécutif

CONTEXTE ET OBJECTIF

Les membres du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) ont décidé, lors de l'assemblée générale annuelle tenue en octobre 2017, d'élaborer un nouveau document d'orientation portant sur le cadre juridique de l'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) et les plans associés dans le contexte de l'octroi des permis et de la négociation de contrats miniers. Les membres de l'IGF ont choisi ce sujet sur la base de leur connaissance des défis liés aux processus d'évaluation et de gestion des impacts environnementaux et sociaux et de leurs observations selon lesquelles l'amélioration de l'EIES et des plans de gestion associés est un élément essentiel de l'optimisation des avantages apportés par le développement durable du secteur minier.

Ce document vise à présenter aux États membres de l'IGF un résumé des bonnes pratiques internationales portant sur les cadres juridiques de l'EIES et les plans de gestion associés pour les projets miniers à grande échelle. Des exemples, des stratégies et des outils sont inclus en vue d'aider les gouvernements à évaluer et à améliorer les cadres juridiques ainsi que l'encadrement des aspects environnementaux et sociaux dans la gouvernance des ressources. Bien que des organisations professionnelles aient publié des guides techniques sur l'EIES, les documents d'orientation sur le droit et les cadres politiques pour l'EIES ainsi que les plans de gestion associés font largement défaut dans la littérature actuelle. Ce document d'orientation vise à combler cette lacune pour les gouvernements et les autres intervenants souhaitant améliorer leurs cadres juridiques et leur gestion des impacts environnementaux et sociaux dans leur secteur minier national.



L'IMPORTANCE DES CADRES JURIDIQUES DE L'ÉVALUATION ET DE LA GESTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Des activités minières inadéquatement réglementées sont susceptibles de nuire à l'environnement et de perturber les structures sociales et économiques d'une collectivité plutôt que lui permettre de tirer parti des nombreux avantages qui peuvent découler du secteur. Les EIES et les outils associés tels que les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) sont donc des éléments essentiels des cadres juridiques relatifs aux activités minières, à la fois pour minimiser les impacts négatifs et pour optimiser les contributions positives du secteur minier.

Étant donné que les activités minières se déroulent au sein de juridictions avec des niveaux de protections variées en matière sociale et environnementale, il est fondamental de réaliser une étude sur les pratiques exemplaires de gouvernance des impacts et des avantages environnementaux et sociaux de l'exploitation minière à toutes les étapes du cycle de vie de la mine (de l'exploration à la transition post-minière). Lorsque le cadre juridique aborde adéquatement le calendrier, la portée, ainsi que les processus de mise en œuvre et de suivi de l'EIES et des cadres de gestion connexes, les gouvernements et autres intervenants disposent d'une feuille de route permettant de gérer les impacts et d'optimiser les avantages sociaux et économiques du secteur minier.

Les impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation minière sont malheureusement souvent inadéquatement pris en compte avant le début des activités minières. Les lacunes réglementaires et procédurales dans le processus, le suivi et la mise en œuvre de l'EIES peuvent avoir des répercussions négatives : la confiance entre les promoteurs miniers, les gouvernements et les collectivités peut être

compromise; les mines peuvent opérer sur la base de PGES inadéquats, et les plans de fermeture des mines et garanties financières connexes sont souvent insuffisants. Dans certains cas, les mines sont tout simplement abandonnées, laissant derrière elles un fardeau environnemental et social aux collectivités et aux gouvernements. Le nombre croissant de différends internationaux liés à des processus imprécis de gestion environnementale et sociale du secteur minier témoigne de l'importance d'avoir un cadre juridique clair, transparent et complet pour l'EIES et la gestion environnementale et sociale.

LES ÉVALUATIONS DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET LES PLANS DE GESTION SONT DES OUTILS IMPORTANTS POUR LES GOUVERNEMENTS

L'EIES est un outil utilisé à des fins d'identification et d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels d'un projet. Les PGES sont élaborés au cours du processus d'EIES et proposent des mesures permettant de répondre aux impacts et aux avantages identifiés ainsi que d'en assurer la gestion.

L'examen par le gouvernement des EIES et des plans de gestion associés représente un élément clé dans la décision de l'État d'approuver ou de rejeter un projet minier proposé. Le processus aide les gouvernements à examiner attentivement la façon dont le projet proposé sera mis en œuvre, de manière à garantir qu'il se déroulera uniquement dans le respect de l'environnement et qu'il fasse progresser les intérêts sociaux et économiques des générations actuelles et futures. Lorsqu'un permis d'exploitation minier est accordé, les PGES servent par la suite de document de référence pour le titulaire du permis, les organismes gouvernementaux de suivi, les



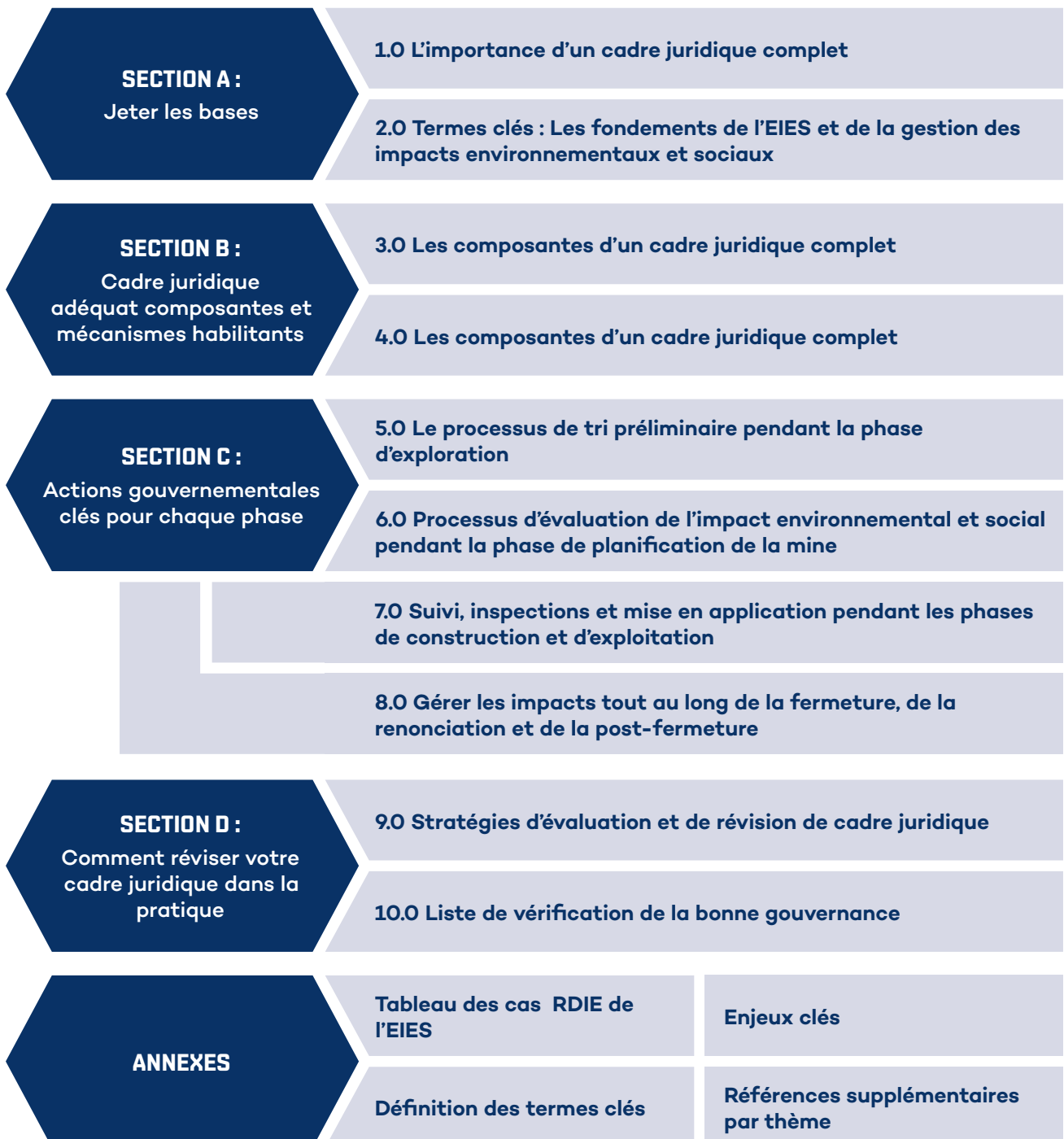
collectivités et autres intervenants clés tout au long du projet minier.

Le cadre juridique doit fournir une feuille de route claire pour le processus d'évaluation et de

gestion de l'impact environnemental et social, et il doit intégrer des pratiques qui soutiennent le gouvernement dans l'atteinte de tous les aspects de ses objectifs de développement durable.

ORGANISATION DU PRÉSENT DOCUMENT D'ORIENTATION

FIGURE 1. ORGANISATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION





Le présent document d'orientation se compose de quatre sections et 10 chapitres.

La **section A** jette les bases du document d'orientation. Elle s'articule autour de deux chapitres :

- Le **chapitre 1** fournit un aperçu de l'importance et des principaux avantages d'un cadre juridique complet pour l'évaluation et la gestion de l'impact environnemental et social. Ce chapitre présente les tendances actuelles en matière d'évaluation de l'impact environnemental et social et de plans de gestion au sein des juridictions étudiées dans le cadre de la préparation du présent document d'orientation, ainsi que les tendances des différends internationaux liés à l'EIES dans le secteur minier.
- Le **chapitre 2** définit l'EIES et décrit les étapes clés et les principaux intervenants du processus d'EIES. Ce chapitre décrit également le cycle de vie de la mine, les impacts communs à chaque étape de la vie de la mine et les types de PGES existants dans le but d'aider à réagir face à ces impacts et à les gérer.

La **section B** donne un aperçu d'un cadre juridique adéquat pour l'évaluation et la gestion de l'impact environnemental et social. Elle s'articule autour de deux chapitres :

- Le **chapitre 3** identifie les 20 éléments d'un cadre juridique complet pour l'évaluation de l'impact environnemental et social et les plans de gestion du secteur minier, et procède à un examen de chaque composante.
- Le **chapitre 4** présente un aperçu des principaux facteurs et mécanismes habilitants d'un cadre adéquat pour l'évaluation et la gestion de l'impact environnemental et social.

La **section C** présente les principales mesures gouvernementales en quatre étapes, chacune d'entre elles exposée dans un chapitre dédié :

- Le **chapitre 5** décrit le processus de tri préliminaire et les étapes que le gouvernement peut suivre au cours de la phase d'exploration en vue de déterminer dans quels cas un projet minier projeté doit faire l'objet d'une EIES complète et du processus d'examen gouvernemental y relatif.
- Le **chapitre 6** traite du processus d'examen de l'EIES et des exigences y relatifs tout au long de la phase de planification de la mine, lequel aboutit à la décision du gouvernement d'octroyer ou de refuser l'autorisation environnementale et le transfert de toute condition d'approbation du projet à des permis subséquents.
- Le **chapitre 7** couvre les rôles de suivi, d'inspection et d'exécution forcée ou de mise en application de la loi pendant les phases de construction et d'exploitation visant à assurer ce que les impacts environnementaux et sociaux et les avantages socioéconomiques soient gérés de manière continue.
- Le **chapitre 8** décrit la gestion gouvernementale des étapes finales de la fermeture, de la renonciation et de la post-fermeture, ainsi que l'importance d'un examen et d'une mise à jour réguliers des plans de fermeture de la mine visant à assurer que les aspects sociaux et environnementaux d'une fermeture de la mine soient pris en compte en cas de fermeture temporaire ou permanente de celle-ci.



La **section D** explique comment améliorer votre cadre juridique dans la pratique. Cette section s'articule autour de deux chapitres :

- Le **chapitre 9** détaille les stratégies d'évaluation et de révision des cadres juridiques pour l'EIES et la gestion environnementale et sociale du secteur minier, et présente des mesures concrètes.
- Le chapitre 10 présente une liste détaillée des questions d'évaluation et des outils visant à guider l'évaluation et l'amélioration des cadres juridiques. Les listes correspondent à chaque chapitre de fond du présent document d'orientation.

L'**annexe** du présent document présente des outils supplémentaires, notamment une présentation des enjeux clés et des définitions des termes clés liés à l'EIES et à la gestion environnementale et sociale, une bibliographie et une liste de références supplémentaires par thème.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS :

L'IMPORTANCE DES CADRES JURIDIQUES DE L'ÉVALUATION ET DE LA GESTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Les gouvernements doivent adopter un cadre juridique complet pour l'évaluation et la gestion de l'impact environnemental et social du secteur minier aux fins de protection de l'environnement et d'optimisation des opportunités de progrès en matière de développement durable. Fondé sur une étude portant sur un large éventail de juridictions et d'un examen des bonnes pratiques internationales, le chapitre 3 présente les 20 composantes d'un cadre juridique complet pour l'évaluation de l'impact environnemental et social et pour les plans de gestion associés.

Engagement pour le développement durable

1. L'engagement pour le développement durable (y compris la protection environnementale et sociale) est énoncé dans le cadre juridique.

Cohérence et coordination

2. La cohérence est maintenue entre tous les instruments juridiques.
3. Les autorités responsables sont clairement identifiées, de même que leurs rôles respectifs dans les processus d'examen, de prise de décisions et de suivi.

Couverture de toutes les phases de la vie de la mine

4. Des exigences sociales et environnementales sont définies pour toutes les phases du cycle de vie de la mine, en fonction des risques y associés.

Engagement public, consultation et transparence

5. Les prescriptions et lignes directrices relatives à l'engagement public et à la consultation sont énoncées, y compris les prescriptions relatives à l'engagement public continu pendant toute la durée de vie de la mine.
6. Les exigences et lignes directrices concernant la transparence et l'accès à l'information environnementale et sociale sont incluses.

Mécanismes de réclamation

7. Les prescriptions et lignes directrices relatives aux mécanismes de réclamation sont énoncées.

Prescriptions en matière d'EIES

8. Les prescriptions standards pour la proposition de projet initiale sont clairement décrites.



9. Des procédures de tri préliminaire sont nécessaires afin de déterminer dans quels cas une activité minière devra faire l'objet d'une EIES et d'un processus d'examen.
10. Les prescriptions et procédures relatives au cadrage du projet, notamment des exigences relatives aux contributions des intervenants, sont énoncées.
11. L'EIES fait partie de la planification du projet et est menée avant que toute décision ne soit prise quant à l'approbation d'un projet minier à grande échelle.
12. Un délai raisonnable est défini pour le processus d'examen du rapport de l'EIES.

Plans de gestion environnementale et sociale

13. Les PGES sont des composantes nécessaires du processus d'examen; et des lignes directrices sont énoncées.

Plans de fermeture de la mine et garantie financière

14. Les plans préliminaires de fermeture de la mine et de transition post-minièrre sont requis pendant le processus d'examen des dossiers; et des lignes directrices pour leur élaboration sont fournies.
15. Une garantie financière adéquate pour la réhabilitation et la fermeture de la mine est requise et doit être maintenue par le titulaire du permis d'exploitation minière.

Permis et autorisations

16. Les permis et les autorisations sont assujettis à des modalités et conditions générales, notamment les prescriptions en matière de rapports et révisions périodiques.

Suivi, inspections et exécution forcée

17. Le suivi des impacts environnementaux et sociaux sur toute la durée de vie de la

mine est requis à travers des processus de suivi, d'inspection et d'exécution forcée.

18. Les sanctions en cas de non-conformité sont proportionnelles au niveau de la violation.
19. Les conditions existantes associées aux permis doivent être satisfaites avant tout renouvellement et avant toute approbation d'un permis d'exploitation minière à grande échelle.
20. Des conditions claires sont prévues pour les certificats de conformité environnementale (tickets de sortie), la renonciation et la gestion des risques résiduels.

Ce document d'orientation identifie également au chapitre 4, les **mécanismes et les facteurs habilitants**, qui soutiendront la réussite de la mise en œuvre d'un cadre complet pour l'EIES et les PGES. Ceci comprend l'harmonisation des lois et des politiques internationales, nationales et infranationales afin d'assurer la cohérence dans l'ensemble du cadre juridique. Les gouvernements doivent également éviter d'accorder la stabilisation juridique des dispositions environnementales et sociales dans les lois et les contrats de manière à permettre une amélioration et une mise à jour continues de leur cadre juridique. La réalisation d'une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) pour le secteur minier peut également favoriser une meilleure compréhension et une clarté accrue pour tous les intervenants concernant les plans de développement nationaux et infranationaux, les plans d'aménagement du territoire et une gamme de critères et d'objectifs environnementaux et sociaux. Il est également important de créer un organisme de coordination afin de faciliter la collaboration interministérielle et la prise de décisions. Un autre facteur habilitant clé consiste à assurer une consultation et un engagement



significatifs. Les lignes directrices peuvent apporter davantage de clarté à tous les intervenants et favoriser des résultats positifs. Enfin, en vue d'assurer l'amélioration continue du cadre juridique et de sa mise en œuvre, il est également fondamental que les gouvernements identifient les sources de financement et veillent à ce que les ressources humaines nécessaires soient en place.

ACTIONS GOUVERNEMENTALES CLÉS À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE DE LA MINE VISANT À METTRE EN ŒUVRE LE CADRE JURIDIQUE DE L'ÉVALUATION ET DE LA GESTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Une gestion responsable de chaque étape de la vie de la mine jette les bases d'une gestion responsable des phases ultérieures. Dans cette optique, il convient de ne pas négliger l'action du gouvernement dans la phase d'exploration. De même, les mesures et les décisions prises par le gouvernement au cours de la phase de planification de la mine peuvent permettre à un projet minier de contribuer de façon optimale au développement durable, depuis la phase de construction jusqu'à la fermeture de la mine et la transition post-minière. Les chapitres 5 à 8 présentent les principales mesures gouvernementales prises pour chaque étape de l'exploitation minière.

LE PROCESSUS D'EXAMEN PRÉALABLE PENDANT LA PHASE D'EXPLORATION ET LA DÉFINITION DES CAS DANS LESQUELS UN PROJET DOIT FAIRE L'OBJET D'UN PROCESSUS D'EXAMEN D'UNE EIES

Le processus de tri préliminaire est essentiel, en ce sens qu'il détermine si une activité minière proposée devra faire l'objet d'une EIES complète, en fonction du niveau de risques environnementaux et sociaux. Il est essentiel d'établir des prescriptions claires quant à la gestion des risques environnementaux et

sociaux dans cette phase d'exploration en vue de parvenir à une gouvernance responsable du secteur minier. Ceci détermine souvent la « première impression » de l'exploitation minière pour les communautés. Les projets miniers à grande échelle et les expansions importantes des mines doivent impérativement faire l'objet d'un processus d'EIES. Les gouvernements doivent veiller à ce que les permis et les autorisations délivrés soient assujettis à des modalités et conditions générales, et soient assortis de conditions spéciales relativement à l'exploration et aux autres activités minières, le cas échéant. Pour certains types d'activités d'exploration avancée présentant des niveaux plus élevés de risques environnementaux ou sociaux, une EIES semi-détaillée ou complète pourra être requise, notamment en cas de présence de peuples autochtones sur le site, ou lorsque l'exploration exige la construction d'une route dans une zone potentiellement sensible. Enfin, les gouvernements doivent exiger que les conditions actuelles des permis soient respectées avant tout renouvellement et toute exploitation des mines à grande échelle.

LE PROCESSUS D'EIES PENDANT LA PHASE DE PLANIFICATION DE LA MINE

Le processus d'examen de l'EIES du gouvernement est essentiel pour déterminer si et dans quelles conditions le projet minier sera élaboré, en fonction des impacts environnementaux et sociaux identifiés et des mesures d'atténuation proposées. Le gouvernement entreprendra un examen du plan de développement de la mine et définira les critères associés au cadrage du projet. Le gouvernement élaborera et approuvera ensuite le contenu du rapport d'EIES par le biais d'un cahier de charges, en tenant compte des contributions des parties prenantes. Tout au long de la phase de planification de la mine, les gouvernements doivent également exiger et superviser des processus d'engagement et de consultation pertinents,



tels que le renforcement de la capacité de participation des parties prenantes. Lorsque le rapport d'EIES est présenté, un organisme gouvernemental responsable devra veiller à ce qu'il soit complet et qu'il corresponde au cahier des charges, puis coordonner les examens de tous les organismes gouvernementaux pertinents et superviser le processus d'examen des parties prenantes. Le délai d'examen imparti doit être raisonnable, et peut prendre des années pour un projet minier de grande envergure. L'évaluation du gouvernement doit comprendre un examen du rapport d'EIES, des plans de gestion, des plans de fermeture et de tout autre plan pertinent. L'examen s'assurera de la disponibilité d'une garantie financière suffisante pour la réhabilitation et la fermeture de la mine avant le démarrage de l'exploitation de la mine. Le gouvernement approuvera ou refusera l'autorisation environnementale sur la base de ce processus d'évaluation et d'examen. La décision sera fondée sur l'examen de toutes les solutions alternatives réalisables sur le plan technique, y compris l'alternative d'une « non-réalisation du projet ». Si elles sont approuvées, toutes les conditions requises lors de l'approbation du projet seront transférées aux permis ultérieurs et feront l'objet d'un suivi de conformité.

PROCESSUS DE SUIVI, D'INSPECTION ET D'EXÉCUTION FORCÉE PENDANT LES PHASES DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION

Lorsqu'un projet minier est approuvé, le rôle du gouvernement consiste à veiller à ce que les répercussions environnementales et sociales et les avantages socioéconomiques soient gérés de façon continue pendant les phases de construction et d'exploitation. Les gouvernements veilleront à ce que l'engagement ainsi que le renforcement de capacités des parties prenantes et des communautés soient maintenus. Les gouvernements assureront également une transparence continue dans la communication

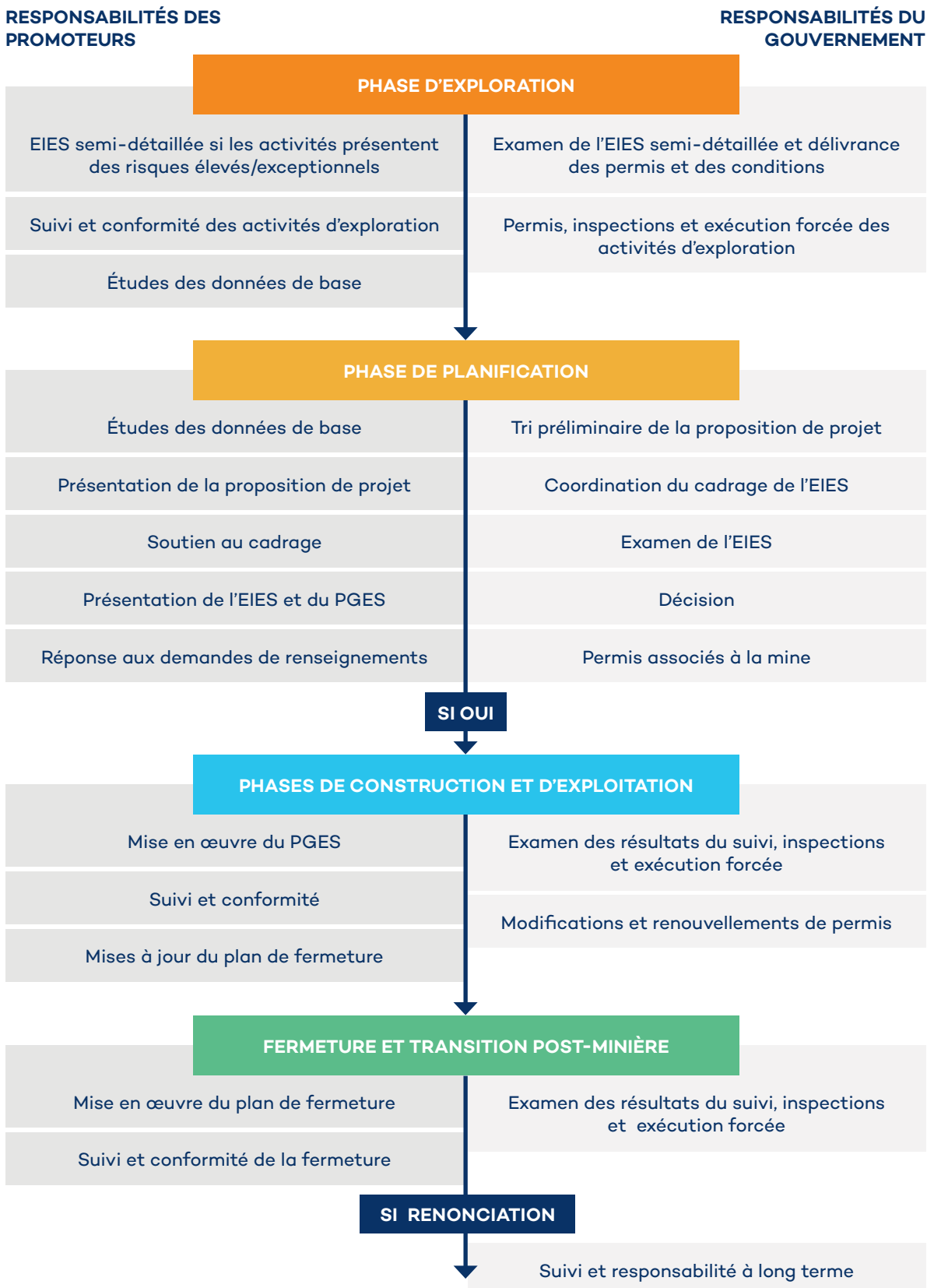
des résultats sur la conformité et l'exécution forcée ou de mise en application de la loi aux communautés et au public, notamment au moyen de lignes directrices claires sur les rapports environnementaux et sociaux. La collaboration entre les gouvernements nationaux et locaux est particulièrement importante à ce stade, aux fins d'une gestion efficace des incidences et des avantages de la main-d'œuvre. Les gouvernements doivent également veiller à la mise en œuvre d'une réhabilitation progressive tout au long de la vie de la mine, ainsi qu'à la préparation continue des aspects environnementaux et sociaux pour la transition post-minièrre. Un suivi efficace exige que les gouvernements procèdent à des examens réguliers des rapports d'étape et surveillent la mise en œuvre des plans de gestion. L'énonciation de prescriptions claires en matière d'inspection, ainsi que des ressources humaines adéquates pour réaliser les contrôles de conformité et l'exécution forcée sont essentielles au processus de suivi. Les gouvernements pourront devoir procéder à l'exécution forcée des conditions des permis et de gérer la non-conformité. Lorsque des changements importants sont apportés aux plans ou aux impacts de la mine, les gouvernements pourront également devoir exiger des évaluations mises à jour et des plans de gestion modifiés.

FERMETURE ET TRANSITION POST-MINIÈRE

Cette phase cruciale consiste à gérer les dernières étapes de la fermeture, de la renonciation et de la transition post-minièrre. Le succès de cette phase repose sur la qualité de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de la fermeture des mines lors des phases précédentes. La planification de la fermeture des mines doit tenir compte non seulement des aspects environnementaux de la fermeture des mines, mais aussi des aspects sociaux et économiques de la transition post-minièrre. Préparer la fermeture de la



FIGURE 2. RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT ET DES PROMOTEURS EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET DE GESTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL POUR CHAQUE PHASE MINIÈRE



Engagement, consultation et participation des parties prenantes



mine requiert la mise en œuvre de mesures continues au cours des phases de planification et d'exploitation, notamment celles concernant la préparation à des fermetures temporaires et permanentes. Les gouvernements doivent examiner régulièrement les plans de fermeture des mines, exiger des mises à jour au besoin et veiller à ce que la planification de la fermeture tienne compte des aspects sociaux, environnementaux et économiques de la fermeture des mines. Le cadre juridique doit prévoir des conditions claires pour les certificats de conformités environnementales (tickets de sortie)», la renonciation et la gestion des risques résiduels. Enfin, les gouvernements doivent inspecter et assurer le suivi de la fermeture et de la mise en œuvre du plan de transition post-minière, puis effectuer une inspection finale avant la renonciation.

Les responsabilités du gouvernement et des entreprises en matière d'évaluation et de gestion des impacts environnementaux et sociaux pour chaque phase du cycle de la vie d'une mine sont résumées à la figure ES2.

OUTILS PRATIQUES ET MESURES VISANT À AMÉLIORER LES CADRES JURIDIQUES POUR L'ÉVALUATION ET LA GESTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le chapitre 9 propose aux gouvernements des mesures concrètes visant à examiner et améliorer leur cadre juridique dans l'intention d'optimiser la protection environnementale et sociale dans le secteur minier. La première étape consiste à effectuer une « analyse des lacunes » en comparant le cadre juridique aux bonnes pratiques internationales. Le présent document d'orientation et sa « check list » ou liste de vérification pour la bonne gouvernance

disponible au chapitre 10), fournissent des références utiles pour une telle analyse.

Afin de déterminer si le moment est propice aux réformes, le gouvernement doit se préparer par le biais d'un examen des défis et des opportunités qui se présentent, cerner les risques associés à un processus de réforme inadéquat et déterminer les instruments juridiques qu'il conviendrait de modifier. Le présent document d'orientation présente ensuite un processus comportant des étapes de révision. Il s'agit notamment de : la collaboration par l'entremise d'une plateforme ou d'un groupe de travail inter-organismes ou interministériel; l'analyse, par le biais de l'analyse des lacunes; la planification et l'élaboration d'un cadre d'EIES pour combler les lacunes existantes; l'examen, par le biais d'un comité de révision; la présentation de l'ébauche à des fins d'adoption ou d'approbation; la mise en œuvre, au moyen d'un plan d'action et d'une stratégie de mise en œuvre; et la vérification, l'évaluation et le suivi en vue d'examiner et de vérifier l'efficacité du plan. Les gouvernements doivent mettre en place un système destiné à gérer le changement ainsi qu'à assurer le suivi des cadres juridiques, les évaluer et les améliorer de façon continue.



LIMITES DU PRÉSENT DOCUMENT D'ORIENTATION

Le présent document d'orientation ne traite pas de l'exploitation minière artisanale et ne présente pas tous les défis propres aux petites et moyennes exploitations minières. Bien que ces types d'activités soient tous très importants à l'égard de la gestion des impacts environnementaux et sociaux, ils nécessitent une attention plus poussée qu'il est impossible d'accorder dans l'espace limité de ce document d'orientation.

Les orientations présentées dans le présent document, bien qu'elles intègrent les contributions d'experts techniques, n'incluent pas les aspects techniques détaillés associés à la réalisation des EIES. Ces orientations se concentrent sur les bonnes pratiques internationales dans les cadres juridiques et les actions gouvernementales clés sur la durée de vie d'une mine à grande échelle.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Outre les ressources fournies dans l'annexe du présent document d'orientation, vous trouverez des renseignements complémentaires dans diverses langues sur www.IGFMining.org. Ce document d'orientation pourra conduire à l'élaboration d'autres ressources à l'avenir, y compris des études de cas, des cours de formation et de la documentation en ligne. Pour de plus amples informations, pour demander des formations ou de la documentation supplémentaires, veuillez contacter le secrétariat de l'IGF à l'adresse suivante : secretariat@igfmining.org.



Pour plus d'informations, contacter :

1100-220 Laurier Avenue W.
Ottawa, Ontario
Canada R3B 0T4
secretariat@IGFMining.org

IGFMining.org

[@IGFMining](https://twitter.com/IGFMining)

Secrétariat hébergé par



Secrétariat financé par

